PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27e jour d'octobre 2025

Sont présent(es) : M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller n°3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller n°4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n°5 ;
M. Denis English, conseiller n°6 ;

Sont aussi présents : M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Embauches au poste de surveillant de patinoire pour la saison 2025-2026

6.2. Correction rés. 2025-09-135_Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9. TRAVAUX PUBLICS

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2025-10-159 À 17 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débuter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Louise Lussier que soit ouverte l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de ce 27 octobre 2025.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2025-10-160 **LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 24 octobre 2025** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés.: 2025-10-161 **6.1. Embauches au poste de surveillant de patinoire pour la saison 2025-2026**

CONSIDÉRANT l'ouverture à venir du centre Multi-Récréatif André Giroux ;

CONSIDÉRANT le besoin d'employé pour garder le centre opérationnel pour la saison hivernale 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT que ces embauches constituent des emplois à temps-partiel ;

LE MAIRE NE VOTANT, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, les contrats de travail en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés.: 2025-10-162 **6.2. Correction rés. 2025-09-135_Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028**

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

LE MAIRE NE VOTANT, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9. TRAVAUX PUBLICS

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.: 2025-10-163 **14.1. Levée de la séance**

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PAR Denis English **ET APPUYER PAR** Mélodie Boissy que soit levée l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de ce 27 octobre 2025 à 17 h 34.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	O	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

M. Yves Boyer
Maire

M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 27 octobre 2025.